



Centre
Gabrielle-Roy

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Gabrielle-Roy
DATE et HEURE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de Gabrielle-Roy], tenue le 15 décembre 2025 à 13 heure au Centre Gabrielle-Roy au local 013, 8699, boul. Saint-Michel à Montréal.

PRÉSENTS :

Pierre Vasselin

Marie-Nadège Alcidas

Annie Portelance

James Bastien

Paul Cherestal

Wladislav-Danut Pidvisischi

Formant quorum sous la présidence de Pierre Vasselin,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Marie-Nadège Alcidas – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

MEMBRES ABSENTS :

Cédrik Richer

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Pierre Vasselin, déclare la séance ouverte. Il est 14h04.

Le quorum est atteint.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Wladislav-Danut Pidvisischi que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-12/15/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 20 octobre 2025
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
 - 3.2. Suivi résolutions 01-20251020 et 02-20251020
4. Loi sur la laïcité – PL94 (MNA)
5. Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation (MNA)
6. Formation obligatoire CÉ (PV)
 - 6.1. Formulaire d'attestation de formation
7. Critères de sélection de la direction d'établissement (consultation PV)
8. Suivi du budget annuel du centre (MNA)
9. Planification de la consultation auprès des élèves (MNA)
10. Points d'information
 - 10.1. Direction :
 - 10.1.1. Diner de Noël
 - 10.1.2. Collation des finissants
11. Parole du public
12. Varia
13. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Wladislav-Danut Pidvisischi que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 et appuyé par Pierre Vasselin.

Approuvée à l'unanimité (02 - CE-15/12/2025)

RÉSOLUTION # 01-20251020 ET # 02-20251020 (MNA)

a. RÉSOLUTION # 01-20251020

En lien avec le point 8 de la rencontre du CÉ du 20 octobre 2025 – Acte d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)

Après confirmation majoritaire du PTRDI et de l'acte d'établissement par le CÉ, le formulaire a été rempli et envoyé au SOS.

b. RÉSOLUTION 02-20251020

En lien avec le point 7 de la rencontre du CÉ du 20 octobre 2025 – budget de fonctionnement.

P.V.

Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

Le budget de 400\$ du Conseil d'établissement est remis aux activités et fêtes étudiantes de fin d'année.

4. LOI SUR LA LAÏCITÉ – PL94 (MNA)

La directrice apporte les précisions reçues du Centre de services scolaire de Montréal concernant l'adoption de la nouvelle loi 94 le 30 octobre dernier. Le port des signes religieux n'est plus permis pour tous les corps d'emploi dans un établissement scolaire. La loi s'applique pour le nouveau personnel, le personnel déjà en poste qui souhaite un déplacement ou une promotion ainsi que les stagiaires. D'autres clarifications sont à venir quant à l'application de ladite loi considérant qu'elle est rétractive depuis le 30 mars 2025. Il est à noter qu'aucun membre du personnel n'a été touché pour cette nouvelle au centre Gabrielle-Roy.

5. ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION (MNA)

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec offre un nouveau gabarit à remplir pour l'année scolaire 2025-2026, le nouveau plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été fait en ajoutant et en développant les points suivants : la violence ethnique ainsi que la violence à caractère sexuel.

Il est RÉSOLU unanimement d'adopter le nouveau plan de lutte 2025-2026. Proposé par Pierre Vasselin et appuyé par Wladislav-Danut Pidvisischi.

Adopté majoritairement (Résolutions # 03-20251215)

6. FORMATION OBLIGATOIRE CÉ (PV)

Tous les nouveaux membres devront avoir suivi la formation d'ici le 31 décembre 2025. Les nouveaux membres doivent confirmer avoir suivi la formation obligatoire en remplissant le formulaire d'attestation de formation envoyé par courriel le 20 décembre 2025.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT (PV)

- Présentation et discussion sur les différents critères de sélection de la direction. Discussion sur la direction idéale du Centre Gabrielle-Roy. Le formulaire a été rempli collectivement à cet effet.

Confirmés majoritairement par résolution (04-20251215)

8. SUIVI SUR LE BUDGET ANNUEL DU CENTRE (DOCUMENT PRÉSENTÉ SÉANCE TENANTE) (MNA)

- Point reporté à la séance du 2 février 2026.

9. PLANIFICATION DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLÈVES (MNA)

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux représentants des élèves de sonder ces derniers sur leurs demandes et besoins au sein de l'établissement.

IL EST PROPOSÉ QUE par Marie-Nadège Alcidas de remettre au prochain conseil d'établissement un compte rendu sur les différents éléments de consultation.

Adoptée majoritairement (05 - CE-15/12/2025)

10. POINT D'INFORMATIONS

10.1 DIRECTION :

- 10.1.1 Un diner de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre à la cafétéria pour les élèves et le personnel afin de partager un moment festif avant le congé des fêtes. Cette activité répond à une demande formulée par les représentants d'élèves lors de la séance du 20 octobre dernier.
- 10.1.2 Le jeudi 8 janvier se tiendra une courte cérémonie au café étudiant pour souligner la fin de formation de sept élèves. Cette nouvelle formule est retenue afin de souligner la fin de formation avant le départ des élèves.

11. PAROLE DU PUBLIC

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Wladislav-Danut Pidvisischi pour de la séance du 15 décembre 2025 et appuyé par Pierre Vasselin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 13 h 57.

Présidence



Direction d'établissement

